



Bulletin Spécial de DEI:

Les enfants de parents incarcérés

Septembre 2011

○ www.defenceforchildren.org ○

Vol. 1

Dans ce bulletin:

- Introduction
- Vivre avec un parent en prison en Belgique
- Le cas spécifique de la Bolivie: Vivre avec la famille en prison
- Aucune réflexion sur la situation des enfants de parents incarcérés dans le droit pénal du Costa Rica
- La prise en compte des enfants de parents incarcérés dans la nouvelle réforme nationale du système pénale au Paraguay
- Les mères en prison avec leurs enfants au Mexique
- La considération des enfants de parents incarcérés aux Pays-Bas
- Le phénomène des «bébés en prison» en Ouganda
- Les bébés et enfants vivant avec les femmes détenues au Pakistan
- Exposition des Nations Unies: condamnés collatéraux: Si mes parents vont en prison, que va-t-il m'arriver?

Bulletin Spécial de Defense des Enfants International (DEI)

Introduction par Oliver Robertson, Bureau quaker auprès des Nations Unies (QUNO)

Si on vous dit que votre père est soudainement «allé à l'hôpital», mais vous ne pouvez pas lui rendre visite, que feriez-vous? Et si votre maman est déplacée à une nouvelle maison à une centaine de kilomètres de chez vous, mais vous n'étiez pas autorisé à aller avec elle, comment vous sentiriez-vous?

Ce sont juste deux des scénarios rencontrés chaque jour par des enfants de prisonniers. Séparés de leurs parents par l'Etat, ils doivent s'adapter à une nouvelle vie avec de nombreux déménagement, changement d'école, ou avoir de nouveaux tuteurs et personnes responsables d'eux. Ils ont besoin de réfléchir à ce que dire à leurs amis - à supposer qu'ils soient même au courant (Certains enfants pensent, parce que c'est ce qu'on leur a dit, que leur parent absent est à l'hôpital ou a rejoint l'armée). Beaucoup auront à gérer une nouvelle réalité de voir un parent en prison, souvent parcourir un long chemin pour une courte visite d'une heure ou même moins.

Il est estimé que plus de 700.000 enfants en Europe ont un parent en prison, alors qu'aux Etats-Unis (la plus forte population carcérale dans le monde), le nombre varie entre deux et trois millions. Au Royaume-Uni, le nombre d'enfants de parents détenus (160 000) est le double du nombre d'enfants dans des centres et est six fois plus important que le nombre d'enfant que la protection de l'enfance enregistre.

Mais en réalité, personne ne sait exactement combien d'enfants sont touchés, parce que personne ne dispose de statistiques complètes sur la question. En général, ce sont les pères qui sont emprisonnés, mais quand les mères sont emprisonnées les effets peuvent être plus prononcés, car les mères

sont plus souvent le principal ou seul gardien pour les enfants, ce qui peut entraîner le déménagement des enfants pour vivre avec quelqu'un d'autre et expérimenter d'autres changements profonds dans leur vie.

Chaque enfant réagit différemment face à l'emprisonnement des parents, au sein même d'une même famille. Pour certains, qui ont eu peu de contacts avec le parent incarcéré avant, l'emprisonnement fera peu de différence dans leur vie, tandis que pour d'autres, le départ d'un parent perturbateur ou abusifs peut être un soulagement. Mais la réaction cohérente après l'arrestation et l'emprisonnement est un sentiment de perte. Comme la fille d'un détenu au Kenya a dit, «Une famille sans un seul membre est incomplète. Nous ne pouvons plus obtenir ses conseils et son rôle doit être joué par quelqu'un d'autre, ce qui est un grand défi».

Bon nombre d'effets sur les enfants sont similaires à ce qui arrive quand les parents divorcent ou l'un d'entre eux meurt, mais avec beaucoup moins de sympathie. Les familles des prisonniers peuvent être «contaminées» par le crime, avec des gens dans la communauté qui les évitent et les enfants à l'école qui se moquent d'eux. Certains enfants peuvent se tourner vers l'intérieur, ne parler à personne de la situation, tandis que d'autres se mettent en colère et se rebellent. Dans les deux cas, le comportement et la scolarité peuvent en pâtir. Ajoutez à cela le potentiel des contraintes supplémentaires de déplacement pour vivre avec les nouveaux tuteurs (les grands-mères souvent remplissent ce rôle, même si d'autres membres de la famille, amis et familles d'accueil fournissent également de nouvelles



Septembre 2011

Vol. 1

Introduction... (continue de page 1)

maisons) ou d'être invité à remplir de nouveaux rôles dans la famille (tels que prendre soin des plus jeunes frères et sœurs) et vous commencez à comprendre pourquoi les enfants de prisonniers sont décrits comme les «victimes invisibles de la criminalité».

Ils peuvent être «invisible», mais pas seul. Au fil des ans, il ya eu un nombre croissant d'individus, de groupes et d'universitaires travaillant sur les questions des familles des prisonniers, que ce soit par l'amélioration des conditions de visites dans les prisons, aider les familles avec d'autres parties de leur vie, ou en persuadant les décideurs de considérer les droits et le bien-être des enfants des prisonniers.

Si vous regardez autour de vous, vous verrez un groupe d'américain promouvant une charte des droits des enfants de parents emprisonnés, des militants italiens aidant les femmes dont les bébés sont nés en prison, et une équipe népalaise étonnante, Assistance aux prisonniers du Népal (Prisoners Assistance Nepal), qui, depuis un moment assure la scolarisation et la formation pour une centaine d'enfants qui vivent en prison.

Tout cela est un bon travail et se concentre sur tous les aspects d'une vie d'enfant de prisonnier - avant, pendant et après la prison. Une idée fausse très répandue est que si l'emprisonnement est négatif, quand le parent retournera à la maison tout se passera bien. La réalité est que cela est beaucoup plus difficile qu'on ne le pense. Les deux parents et les enfants ayant des idées irréalistes sur la facilité du retour.

Les prisonniers rentrent et se trouvent confrontés à des problèmes pratiques comme trouver du travail et un hébergement. En plus, les enfants se seront développés et changés pendant l'emprisonnement. Mais les effets peuvent être si nombreux et si graves que les militants tentent d'obtenir des juges de considérer l'effet de la condamnation des parents sur l'enfant avant de les condamner à la détention ou les mettre en prison avant le jugement. Comme avec d'autres choses, affirment-ils, mieux vaut prévenir que guérir.

Si cette idée (que les gens avec des enfants peuvent éviter la prison en raison de leurs responsabilités parentales) semble

bizarre, c'est déjà le cas dans beaucoup de pays. Plusieurs des ex-républiques soviétiques ont des dispositions selon lesquelles les mères avec enfants de moins d'un certain âge peuvent éviter la prison, sauf pour les crimes particulièrement graves. La plus haute cour d'Afrique du Sud a décidé en 2007 que l'importance primordiale des droits des enfants signifiait que l'impact sur eux doit être considéré lors de la condamnation d'un «tuteur», ce qui peut encore aboutir à une peine de prison, mais il sera informé sur son impact plus large.

Plusieurs de ces exemples ont été partagés à la fin de Septembre, lorsque pour la première fois, l'ONU a discuté de la question en détail. Le Comité des droits de l'enfant a consacré sa journée de débat général de 2011 aux « enfants de parents incarcérés » et a examiné à la fois les enfants faisant face à l'emprisonnement des parents de l'extérieur et les bébés et les enfants qui vivent en prison avec leurs parents. Les 200 personnes qui ont assisté à la Journée étaient des travailleurs sociaux, des avocats, des psychologues, et des enfants eux-mêmes, pour discuter de la meilleure manière de protéger les droits et besoins des enfants des prisonniers à toutes les étapes du processus de la justice pénale.

Il y avait une excitation autour de l'organisation de la journée, avec des militants du monde entier qui sont venus à Genève pour partager leurs expériences sur la meilleure façon de soutenir les enfants de parents détenus. Les résultats de la journée sont encore incertains, mais ils incluront certainement une meilleure prise de conscience sur le sujet au niveau international et pourraient conduire à des directives internationales sur la situation des enfants dont les parents sont en conflit avec la loi.

Enfin, pour ceux qui ne sont pas emus par l'idée que les enfants ressentent les effets de la punition sans jamais avoir commis un crime eux-mêmes, il ya une autre raison pour changer cette situation: la prévention du crime à venir. Des études sur long terme ont montré que les garçons dont les pères ont été emprisonnés sont eux-mêmes plus susceptibles d'adopter des comportements antisociaux à l'avenir (une telle recherche n'a pas encore été faite



Septembre 2011

Vol. 1

Présentation... (continue de page 2)

avec les filles), et de nombreux prisonniers sont des enfants de parents emprisonnés eux-mêmes. Soutenir les enfants de prisonniers et leurs familles peut être très bénéfique, pour les gens eux-mêmes et pour l'ensemble de la société. Comme un enfant dans une étude américaine l'a dit, «Il est difficile de trouver un sentiment de valeur si tout le monde vous dit que vous ne valaient rien.»

Une version abrégée de cet article est initialement paru dans le «mouvement»,

le magazine des étudiants du Mouvement Chrétien au Royaume Uni.

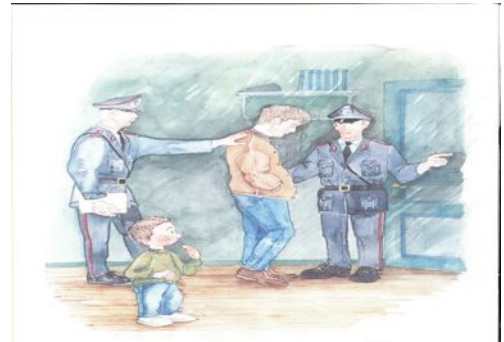


"Child's Odessa-y" par Spiros Derveniotis, Greece (www.cartoonmovement.com)

Vivre avec un parent en prison en Belgique

En Belgique, la problématique des enfants dont les parents sont en détention n'est pas à sous-estimer : chaque année, il y a entre 16 000 et 20 000 enfants qui souffrent de l'incarcération de leur mère ou de leur père. La moitié d'entre eux ne vont jamais rendre visite au parent en détention, et lorsque c'est la mère qui est détenue, 34% des enfants sont envoyés en famille d'accueil. Ces données montrent à quel point la situation est importante et qu'il y a un besoin d'intervention pour fournir une protection et un soutien adéquat aux enfants qui font face à cette situation.

Il y a plusieurs conséquences négatives de la séparation du parent et de l'enfant : les enfants se sentent anxieux, embarrassés et trahis, car ce n'est pas facile pour l'esprit d'un enfant de comprendre les raisons de confinement de leur père ou de leur mère. Pour cette raison, ils ont besoin de soins et d'une aide externe provenant d'experts ayant une formation adéquate. La séparation d'avec le parent, si elle n'est pas gérée à l'aide du soutien nécessaire, peut avoir le même effet que sa mort, ou pire encore, car les enfants croient parfois qu'ils ont été abandonnés intentionnellement et en blâment les parents ou eux-mêmes. Même dans les cas où les enfants rendent régulièrement visite à leur mère ou leur père en prison, le fait de les voir derrière les barreaux et de ne pas être en mesure d'avoir l'attention et l'interaction qu'ils ont besoin peut avoir un effet aussi destructeur sur leur croissance.



Le Fonds Houtman, "Petit Tom en visite." Belgique, www.fonds-houtman.be

Dans certains cas, ils n'ont même pas la permission d'avoir un contact direct avec eux et sont séparés par un panneau de verre. En général, l'impression qui découle du fait de pénétrer dans une prison peut avoir des effets négatifs sur l'esprit des enfants, puisqu'ils ressentent le climat d'emprisonnement qui subsiste dans ces endroits. Le fait de rendre visite à un parent est aussi souvent problématique, car les heures de visites sont très strictes et les centres de détentions peuvent être très éloignés de l'endroit où les enfants vivent. Les enfants ont besoin d'une personne pour les amener à la prison, et ça peut devenir plus difficile si le membre de la famille avec qui ils habitent travaille, et par conséquent, la probabilité de rencontrer le parent en détention diminue.

Dans un nombre significatif de cas (1 cas sur 3 où la mère est en détention), les enfants sont recueillis au sein d'une autre famille. C'est une situation qui peut avoir un effet positif sur la croissance à long



Septembre 2011

Vol. 1

Vivre avec un parent en prison en Belgique... (continue de la page 3)

terme de l'enfant, mais qui peut être très stressant et difficile à accepter au début en plus de contribuer au détachement complet de la famille.

Les conséquences de cette situation varient et vont de problèmes d'attention et de concentration pour les filles et des comportements agressifs et antisociaux pour les garçons à la marginalisation, l'isolement et la stigmatisation à l'école et dans d'autres milieux sociaux. Cette situation peut mener à un sentiment de culpabilité, de honte et de colère. De plus, le reste de la famille va aussi souffrir de la situation. La situation financière de la famille deviendra instable, car le parent

ne peut pas travailler et il manquera une source de revenus. La séparation forcée entre les parents peut aussi mener à leur rupture, ce qui ajoute plus de stress et de peines à la vie de leur enfant.

Le système pénal de Belgique contient des provisions pour protéger l'intérêt supérieur de l'enfant, particulièrement les Articles 53 et 58 à 63 de la Loi Dupont, qui octroie des droits particuliers aux enfants dont les parents sont en détention. Cependant, l'instauration de cette loi n'est pas encore finalisée par rapport à la possibilité de l'enfant de vivre en prison avec la mère incarcérée. Ce droit est seulement permis jusqu'à l'âge de 3 ans.

Le cas spécifique de la Bolivie: Vivre avec la famille en prison

La situation des enfants qui ont un parent incarcéré en Bolivie est particulière, et par conséquent elle doit être vue selon un point de vue différent de celui des autres pays examinés. En Bolivie, les établissements de détention accueillent souvent la famille entière du détenu : le père, la mère et les enfants vivent ensemble dans l'enceinte de la prison.

Souvent, les deux parents ont été condamnés pour le même crime, particulièrement dans les milieux de trafic de drogues, et les enfants seraient laissés sans soutien familial. Il est donc considéré pour l'intérêt supérieur de l'enfant de pouvoir grandir avec sa famille, même si c'est à l'intérieur d'une prison, au lieu d'être envoyé en famille d'accueil ou dans un orphelinat, où il serait coupé de l'affection et des soins de ses parents.

Des recherches ont démontré que, du moins en Bolivie, les familles peuvent subsister ensemble à l'intérieur d'une prison. Il est plus facile de maintenir le lien familial quand les parents et les enfants sont ensemble, même si c'est dans une prison, que s'ils étaient séparés par les murs de cette prison et n'auraient que peu d'occasions de se rendre visite. Cette conclusion s'applique autant à la relation entre les parents et les enfants que celle entre le père et la mère. L'intégrité de la famille est mieux préservée en gardant les

membres de la famille ensemble. En fait, le fait de faire face ensemble aux difficultés de la vie de prison peut même renforcer les liens.

Il faut garder en tête que les adversités bravées en prison sont parfois pas si éloignées de celles que les enfants auraient à gérer dans leur vie de tous les jours. Les enfants de prisonniers proviennent généralement de groupes défavorisés : ils grandissent dans la pauvreté ou sont indigènes. Ainsi, les difficultés qu'ils vivent en prison (la malnutrition, la manque d'une éducation adéquate, de mauvais soins de santé) diffèrent peu de leurs mauvaises conditions de vie à l'extérieur de l'établissement. De plus, l'exclusion sociale qui peut dériver du fait de vivre ou d'avoir vécu en prison à un âge aussi précoce est comparable à celle liée à leurs origines indigènes ou à leur pauvreté. Donc, les effets négatifs sont balancés par le fait que, s'ils n'étaient pas en prison, ils feraient face à des épreuves similaires sans le soutien et l'amour de leur famille. Alors, en Bolivie, le fait de laisser l'enfant vivre en prison avec ses parents est considéré dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Par contre, il y a des débats d'opposition en Bolivie par rapport à la présence des enfants de détenus en prison : la majorité des voix dénoncent le fait que la prison est un lieu réservé aux criminels et ne voient



Septembre 2011

Vol. 1

Vivre avec un parent en prison en Belgique... (continue de page 3)

que les effets négatifs d'y vivre. Ce point de vue provient d'une vision conservatrice et radicale, qui tend à stigmatiser toute personne allant en prison sans tenir compte qu'il y a des raisons variées

pour lesquelles des parents se retrouvent en prison, et est incapable de considérer l'intérêt de l'enfant, ce qui devrait mériter la plus haute importance.

Aucune réflexion sur la situation des enfants de parents incarcérés dans le droit pénal du Costa Rica

Au Costa Rica, la situation des enfants ayant des parents incarcérés est particulièrement problématique en raison du manque d'informations et de données sur le sujet. De l'extérieur, ils semblent faire partir d'une catégorie inexistante ou invisible. De temps en temps apparaissent des manifestations isolées de préoccupations à leur sujet. Cependant, il n'y a pas d'approche compréhensive par rapport à la question. Même les organismes gouvernementaux qui défendent les droits de l'enfant dédaignent ce sujet. Il y a des organismes religieux qui traitent avec des enfants de parents incarcérés, mais seulement par l'entremise de programmes d'assistance locaux qui n'ont pas la possibilité de corriger le problème à la source.

La raison derrière ce silence peut être liée aux politiques de criminalisation que le système pénal local amène aux familles de criminels dans le cadre du combat contre le

trafic de drogue. Quoi qu'il en soit, l'État ne lui accorde pas d'importance. Il y a pu avoir quelques études menées par des universités sur la question, mais elles n'ont pas été divulguées ou publiées. En raison de ce manque d'information absolu, il n'est même pas possible de dessiner une image générale. Une seule chose est certaine : le système pénal du Costa Rica ne détient aucune référence quant à la situation des enfants qui ont des parents en détention.

En considérant les raisons mentionnées ci-haut, les premiers pas à entreprendre seraient de d'amorcer une campagne de sensibilisation sur le sujet, de cesser la politique gouvernementale d'obscurantisme et de débiter une étude compréhensive sur la situation actuelle dans le but d'identifier les problèmes clés et de les résoudre adéquatement.

La prise en compte des enfants de parents incarcérés dans la nouvelle réforme nationale du système pénale aux Paraguay

Le gouvernement paraguayen a créé une « Commission nationale de réforme pénitentiaire » chargée de préparer un plan de réforme du système national pénitentier afin de le mettre aux normes nationales et internationales en vigueur.

En effet, celui actuellement en vigueur datant de 1970, il a besoin d'être entièrement et totalement revu, surtout en ce qui concerne le traitement réservé aux détenus. Cette réforme est également censée déboucher sur une rénovation et une remise en état des structures de détention. A cet effet, le gouvernement a sollicité la contribution des organisations de la société

civile gérant la situation des détenus afin de bénéficier de leur expérience et de leurs connaissances. Ce processus en est encore à un stade préliminaire, nous ne savons pas s'il prendra en compte la situation des enfants incarcérés. Cependant, nous sommes optimistes quant à la présence de la Commission du Ministère de l'éducation et d'un représentant de la société civile engagé dans le respect des Droits de l'homme pour tendre vers des améliorations qui nous sont chères dans ce domaine.



Septembre 2011

Vol.

Les mères en prison avec leurs enfants au Mexique

Le Code pénal du Mexique subit un processus d'amélioration concernant les droits de protection des personnes emprisonnées et le droit au respect de leur vie, la dignité et l'intégrité personnelle. Ceci est sans aucun doute, un progrès important. Malgré cela, le fait qu'un parent a un enfant n'est pas pris en considération lorsqu'un juge impose une peine.

Les tribunaux ne prennent pas en compte dans leurs jugements, du fait que le détenu a des jeunes fils ou filles. De plus, la législation mexicaine ne tient pas du tout compte de la situation des enfants après la condamnation de leur père. Parfois, les mères sont autorisées à garder leurs enfants pendant leur détention. Cependant, les structures pénitentiaires sont rarement adaptées aux femmes, et encore moins aux enfants. Les enfants doivent partager des cellules avec leur mère, parfois même avec d'autres détenus. Dans certains cas, les enfants ne sont autorisés à rester avec leur mère que jusqu'à l'âge de 6 ans, et ensuite ils sont confiés à leurs parents ou pris en charge par le système d'aide sociale d'Etat.

Les enfants qui vivent avec leur mère en prison ont besoin d'une attention particulière pour leur développement physique et psychologique, parce qu'ils pourraient être sérieusement endommagé par l'environnement dans lequel ils se trouvent. Le règlement des prisons et des établissements correctionnels (Reglamento de Reclusorios y Centros de Readaptacion social) offre au moins la présence d'un soutien adéquat en pédiatrie. En pratique, il y a rarement des structures appropriées et c'est le même personnel responsable qui prend en charge les enfants et les adultes.

C'est la même situation pour les enfants qui vivent en dehors de la prison pendant que leurs parents sont en prison. Ils ont besoin de soutien pour être en mesure de maintenir le contact avec leurs parents qui sont en prison et surmonter l'expérience difficile de rendre visite à leurs parents en prison.

Les centres proposent rarement une assistance de ce type, et l'Etat n'accorde pas ce genre de soutien pour les enfants qui sont dehors des murs de la prison.

Seulement un petit nombre de prisons ont un «Centre pour le Développement de l'enfant» (Centro de Desarrollo Infantil, CENDI), qui prennent soin des enfants à travers des activités récréatives et des cours de formation pendant la journée et en soirée, ils retournent chez leurs mères. Toutefois, les enfants peuvent seulement participer aux activités de CENDI si leurs mères le permettent, ce qui n'est pas toujours le cas.

La colonie pénitentiaire fédérale des Islas Marias dispose d'écoles qui comprennent l'enseignement préscolaire, élémentaire, niveaux intermédiaire et secondaire pour les enfants des détenus. En plus de cela, ils organisent d'autres types d'activités et fournissent des soins pour les besoins des enfants.

Le but global de cette institution est de donner à toute les familles la chance de vivre ensemble lorsqu'un membre de la famille se trouve en prison. Pour cette raison, il y a encore d'autres services, comme le travail, les activités éducatives et récréatives, et les soins de santé. Malheureusement, cela est un cas unique au Mexique.

Au Mexique, il existe plusieurs organisations de la société civile, qui travaillent sur ce problème. En réalisant des analyses et de recherches sur la situation des enfants de parents incarcérés, ils espèrent influencer une modification du règlement des prisons et les établissements correctionnels. Reintegra, membre associé de DEI au Mexique organise certains programmes pour aider les jeunes prisonniers et anciens prisonniers à maintenir des relations avec leurs familles à travers les murs de la prison et leurs réintégration vers la fin de leur séjour en prison pour prévenir les risques du récidive, de violence et de drogue.



Septembre 2011

Vol. 1

La considération des enfants de parents incarcérés aux Pays-Bas

Les enfants de parents emprisonnés font partie d'un groupe des plus vulnérables de la société. Ils sont grandement à risque de vivre des problèmes émotionnels, l'exclusion sociale et la pauvreté, puisqu'on leur a enlevé au moins un de leurs parents. Au Pays-Bas, il n'y a pas assez de connaissances sur les conséquences de cette situation et les études sont limitées à un petit groupe, et la plupart d'entre elles portent sur le père plutôt que sur l'enfant. Il y a trois études qui ont été menées au Pays-Bas :

L'étude menée par la Free University of Amsterdam (2009) sur « les enfants de mères emprisonnées » déclare que l'image moyenne de la situation (soins, expérience de la détention de la mère, etc.) est négative. Cette étude affirme aussi que les problèmes de l'enfant peuvent être causés par la détention de la mère, mais que généralement, ils existaient déjà avant l'arrestation, et certains enfants ont déclaré que la détention de leur mère a amené plus de calme et d'ordre dans leur vie.

L'étude de CPB (2008) par rapport à « l'exemple des parents » : cette étude démontre que les normes, les valeurs, les sentiments et les comportements des parents sont transmis en grande proportion à leurs enfants et ceux-ci ont plus de risques de s'impliquer dans des activités criminelles. Cette étude a aussi établie que plus grande est la perte et moins les activités criminelles sont attrayantes; par conséquent, les prisonniers qui sont en contact avec leur famille pendant leur détention ont moins de risques de retourner à leur ancien comportement.

L'étude du Verwey-Janker Institute (2007) sur « les mères emprisonnées et les enfants qui rendent visite » : en Hollande, il y a plus de trois mille femmes emprisonnées chaque année et approximativement 50 à 70% d'entre elles ont des enfants; malgré ce pourcentage élevé, il n'y a que quatre prisons des femmes en Hollande, ce qui implique qu'un grand nombre d'enfants doivent se déplacer sur de grandes distances pour rendre visite à leur mère, et les gardiens de ces enfants n'ont peut-être pas les moyens

de payer ce type de déplacement régulièrement.

Aux Pays-Bas, il y a certains cas où le parent incarcéré a été condamné pour un crime envers l'autre parent (meurtre) ou l'enfant lui-même (abus). Malgré la peur que l'enfant peut éprouver envers ce parent, l'enfant peut être obligé de lui rendre visite. Dans ces cas en particulier, il faut se demander si le contact obligatoire est dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dans ce pays, il est possible pour les parents de garder l'enfant en prison avec eux jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 6 à 9 mois (la plupart du temps avec la mère, bien que la législation ne spécifie pas que c'est limité à la mère). Pour que les parents puissent garder l'enfant en prison avec eux, le directeur de cette prison doit donner sa permission (ces permissions ont certaines restrictions) si c'est dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans le cas des délinquants mineurs, il est aussi possible de garder leur enfant avec eux dans un établissement pour mineurs.

Il y a deux prisons avec une maison spéciale mère-enfant où les mères peuvent rester jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 4 ans, pour une période maximale de 6 mois. Dans la loi néerlandaise, il n'y a pas d'articles qui concernent les parents emprisonnés. Le droit de rester en contact avec les personnes à l'extérieur de la prison est régulé par la loi, mais il n'y en a pas à propos du contact entre les parents et leurs enfants. Les visites de l'enfant pour voir sa mère ou son père sont considérées comme une provision spéciale et ne sont pas un droit pour les parents ou les enfants. Ce n'est pas toutes les prisons qui ont ce type de provision.

Aux Pays-Bas, le fait que la personne ait un enfant n'est pas pris en compte au moment où le juge impose une sentence. En 2000, le Commission des questions sociales, de la santé et de la famille du Conseil de l'Europe a publié un rapport sur « Les mères et les enfants en prison ». Dans ce rapport, le comité décourage la croissance de l'enfant en prison, mais dénonce la cruauté et l'inhumanité de la séparation de la mère et de son jeune enfant. Le message le



Septembre 2011

Vol. 1

La considération prise des enfants ... (continue de page 7)

plus important du rapport est qu'il faudrait développer de nouvelles politiques de punition pour les mères ayant commis des crimes. A la place de la peine de prison, des mesures alternatives devraient être disponibles. DEI- Hollande est d'accord avec cette proposition si c'est dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Si ce n'est pas possible, le lien entre le parent en prison et l'enfant devrait alors être renforcé par des visites fréquentes de la part de l'enfant.

DEI- Hollande fait partie de la plateforme pour les enfants de parents emprisonnés. La plateforme se rencontre annuellement et les organismes membres se tiennent informés des problématiques qui concernent les enfants. Au sein de cette plateforme, nous essayons d'analyser les enjeux les plus importants pour les enfants de parents emprisonnés et d'évaluer la manière que les organismes de la plateforme peuvent s'entraider.

Le phénomène des “bébés en prison” en Ouganda

En Ouganda, le phénomène des « bébés prison » est communément inquiétant. Ces enfants grandissent en effet en prison sans avoir l'opportunité de connaître une vie normale et libre, simplement parce que leur mère y est incarcérée. Ils sont ainsi privés des besoins de base des enfants. Leur monde se limite donc à la cellule et aux murs de la prison où ils vivent avec leur mère. Ils ne peuvent ni jouer avec d'autres enfants, ni avec des jouets, ni recevoir une éducation, de la nourriture saine ou des vêtements. De plus, les structures où ils grandissent ne correspondent généralement même pas aux besoins des adultes.

Leur situation est donc particulièrement difficile. Bien qu'ils n'aient commis aucun crime et qu'ils ne soient pas eux-mêmes prisonniers, ils vivent leur quotidien en prison, avec tous les problèmes psychologiques que cela implique, surtout si l'on tient compte de leur jeune âge.

Malheureusement, les lieux de détention n'ont pas les structures et le personnel adéquats pour leur venir en aide dans cette expérience difficile. Ainsi, lorsqu'ils sont finalement libérés, ils se retrouvent confrontés à toutes sortes de problèmes liés à des situations et des tâches qui, si elles sont normales pour n'importe qui d'autre, ne le sont pas pour eux qui n'y ont jamais été confrontés. Partant de là, chaque aspect de leur existence est source de stress et de frustration.

Ils sont, en outre, rejetés et marginalisés par les autres enfants à cause de leur détention ou parce que leurs parents sont détenus. Et alors même qu'on n'a rien à leur reprocher, ils finissent par se sentir coupables des fautes de leurs parents et de la stigmatisation de la société. Il est donc évident que sans un soutien adéquat, ils seront largement enclins à commettre les mêmes erreurs que leurs parents et à être eux-mêmes condamnés.

Jusqu'à présent, le gouvernement ougandais n'a pris aucune mesure pour résoudre ce problème. Pire que cela: il ne prend même pas en considération les enfants vivant en prison comme ayant le même statut que les détenus en se désresponsabilisant de leur soins et soutien. Le seul espoir de ces enfants réside donc dans leurs proches, leur famille et les organisations de société civile, lesquels arrivent parfois à leur fournir une éducation, des conseils et un soutien. Si cette aide peut s'avérer fondamentale pour changer la vie de certains enfants elle ne peut cependant suffire à résoudre le problème dans son ensemble.



Septembre 2011

Vol. 1

Les bébés et enfants vivant avec les femmes détenues au Pakistan

Au Pakistan, les droits des bébés et des enfants vivant avec des femmes/mères détenues dans les prisons sont entièrement ignorés et négligés. La considération de l'intérêt supérieur des enfants n'est pas prise en compte, du moment de l'arrestation jusqu'à la libération des femmes détenues. Il n'y a aucune politique ou pratiques prise par l'Etat. Il est intéressant de noter, qu'il n'y a pas de comptes analytiques considérables sur les droits de ces enfants.

Les activistes des droits de l'homme se réfèrent à l'article 4 de la Constitution du Pakistan, qui énonce que tous les individus seront traités conformément à la loi et personne ne devrait être privés de leur les intérêts du corps, la liberté et la vie, même dans les cas des enfants. La réalité est relativement contraire sur ce sujet. Plusieurs personnes sont privés de leur liberté contrairement à l'article cité et ils ne sont pas traités ou protégés comme la loi le précise. Ces garanties constitutionnelles ne couvrent pas les enfants des zones tribales sous administration fédérale (FATA).

Selon l'article 25-A de la Constitution du Pakistan, l'éducation est un droit fondamental pour les personnes de l'âge de 5 à 16 ans. Dans les prisons, ce droit constitutionnel paraît d'être une idée et les autorités et le gouvernement ne tiennent pas compte de ces enfants ignorés. De l'âge de cinq ans, l'éducation des enfants doit commencer là où ils vivent. La majorité des centres de détention, les services d'enseignement ou les institutions ne sont pas équipés et il n'y a pas d'enseignant permanent nommé par le gouvernement. C'est habituellement les ONG, qui gèrent des programmes éducatifs et organisent d'autres activités et avec une bonne qualité.

En plus, les conditions de vie ne sont pas bonnes. Les cellules ne sont pas propres, les services de santé adéquats ne sont pas disponibles et plusieurs enfants sont confrontés à la même situation que leurs mères, par exemple les problèmes de la gale. Les femmes détenues, qui sont enceintes accouchent sans soins avant et après l'accouchement. Ces femmes ne sont jamais traitées contre le HIV ou d'autres maladies sexuellement transmissibles.

Les prisons surpeuplées permettent un environnement de violence et d'exploitation. Sauf les quatre prisons pour femmes dans tout le pays, les prisons sont essentiellement faites pour les hommes détenus. Les femmes, les enfants, les délinquants juvéniles et les hommes détenus entrent tous par les mêmes portes de prisons.

Ensuite pour protéger les droits des enfant incarcérés avec leur mères ou lorsque leurs parents sont en prisons, une loi législatif est nécessaire. Une loi qui à elle seule permettrait de régler les problèmes de ces enfants à partir de l'arrestation de leur mère ou/et de leur père, pendant les procédures et les règles pour leur protection.

Pour que le système fonctionne, il est nécessaire d'accélérer ces processus et de renforcer les systèmes de probation et de libération.

Deux agents femmes avec une bonne expérience pourraient être nommées dans chaque district du Pakistan. Elles surveilleraient les femmes détenues qui ont des enfants mineurs avec eux. Il est aussi nécessaire de collecter des fonds pour mettre en place l'aide juridique gratuite et les cautions pour les femmes détenues qui n'ont pas suffisamment de moyens financiers.

La libération des femmes sous caution, donnera l'occasion à l'enfant de revenir dans un environnement où il/elle pourra se développer et profiter de sa/ses droits fondamentaux à la liberté, la liberté de se déplacer, le droit à l'éducation. Aussi la libération des femmes détenues permet d'avoir les enfants avec eux ou à la maison, où ces enfants peuvent avoir une bonne chance d'éviter la stigmatisation.

Le gouvernement doit prendre des dispositions institutionnelles pour les enfants abandonnés dont les parents sont dans les prisons ou dont les mères sont malades et l'impossibilité de donner des soins ou protéger. Ces institutions doivent être réalisés selon les procédures et les normes minimales à proximité des prisons afin qu'il n'y ait pas de difficulté à organiser les rencontres entre la mère et l'enfant.

Il est fortement recommandé d'établir des institutions de soins alternatifs qui peuvent sauver des enfants contre les ef-



Editorial:

Oliver Robertson

Contributeurs:

DCI-Belgium

DCI- Bolivia

DCI- Costa Rica

REINTEGRA/DCI-
Mexico

DCI- Netherlands

DCI- Paraguay

DCI- Uganda

SPARC/DCI- Pakistan

Edition:

Aisha Rahamatali

Daniela de Sostoa

Tommazo Atzeni

Mise en page:

Lucas Orozco

Traduction:

Ellie Pello-Esso

Geneviève Bédard

Céline Réau

Septembre 2011

Vol. 1

L'État des bébés et des enfants (continue de page 9)

fets négatifs, mais ces alternatives doivent travailler à la lumière de l'article 9 de la CDE. Dans le cas où il n'est pas possible d'envoyer un enfant dans un autre établissement de soins alternatifs, les enfants doivent bénéficier d'un environnement dans lequel ils pourraient être protégés et as-

surés de voir leurs droits tels que consacrés dans la Constitution du Pakistan et dans la CDE consacrés .

Exposition des Nations Unies: condamnés collatéraux: Si mes parents vont en prison, que va-t-il m'arriver?

En tant que membre du groupe de travail sur les enfants de parents incarcérés, du Groupe des ONG pour la convention relative aux droits de l'enfant ; DEI a participé à la réalisation de l'exposition " : Si mes parents vont en prison, que va-t-il m'arriver? "

L'exposition montre les sentiments des enfants depuis l'arrestation, la détention et la libération des parents. L'exposition était l'affiché au Palais des Nations jusqu'au vendredi 30 Septembre.



International Secretariat
 Case postale 88
 CH-1211 Geneva 20

Tel: +41 22 734 05 58
 Fax: +41 22 740 11 45

communications@dcj-is.org



Veillez SVP noter que les articles de ce bulletin sont des contributions individuelles des sections nationales de DEI et du Secrétariat International, et en tant que telles, elles ne reflètent pas la position officielle des membres du CEI ou du mouvement dans son ensemble.